



Etablissements scolaires : vos informations

Nous organisons une sortie scolaire, sommes-nous couverts ?

Le contrat scolaire couvre la Responsabilité civile de l'établissement en cas de dommages causés aux tiers, suite à une faute, dans le cadre des activités organisées par l'établissement. Ainsi est couverte la Responsabilité civile des organisateurs et l'assistance rapatriement pour tous les participants, en France comme à l'étranger.

Pour vos sorties



Bon à savoir

- Avant chaque départ veillez à disposer de
 - la carte Assistance 24H/24
 - la carte d'identité des participants. Elle est exigée pour un rapatriement en avion, même en France
 - la carte Européenne d'assurance maladie pour tout séjour au sein de l'Union Européenne
- Lors de vos séjours en Amérique du Nord, Océanie, Asie, Afrique du sud, prévoyez une extension de garantie pour les frais médicaux.

L'assistance 24H/24

La garantie est automatiquement acquise, sans aucune déclaration préalable en cas de maladie ou d'accident survenant lors des séjours organisés par l'établissement en France ou à l'étranger.

Sont couverts :

- Tous les enseignants responsables du groupe ;
- Tout autre accompagnateur salarié ou bénévole ;
- Tous les élèves.



Tel : **01 55 92 26 16**

Comment obtenir une attestation ?

Imprimez ou **téléchargez en un clic** les différentes attestations qui vous sont nécessaires. Pour cela, il vous suffit d'**accéder à votre espace personnel**. Il s'agit d'un service sécurisé, gratuit, disponible 24H/24. **Connectez-vous** pour faciliter vos démarches assurance. Dans l'onglet « Contrat Scolaire », cliquez sur le lien « Attestation d'assurance ».



Pour vos sorties scolaires :

- Attestation Responsabilité civile ;
- Attestation Assistance rapatriement ;
- Guide assistance pour apporter une réponse aux parents souhaitant des précisions sur les conditions de rapatriement à l'occasion d'un voyage, organisé par vos soins.

Vous disposez également d'une version « papier » dans le **Guide des Démarches Pratiques** fourni en début d'année scolaire.

Comment accéder à mon espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible depuis la page d'accueil.

Un clic sur «Me connecter à mon espace » en haut à droite.

Identifiez-vous avec l'adresse mail et votre mot de passe. C'est fait !

Il s'agit de votre première connexion ?

Dès la page d'accueil, en haut à droite cliquez sur «Créer mon espace », sélectionnez le profil « établissement scolaire » puis indiquez le numéro de contrat et le code postal de votre communauté.

Vous avez oublié ou perdu votre mot de passe ?

Dès la page d'accueil, en haut à droite cliquez sur « Mot de passe oublié » puis indiquez l'e-mail du compte pour recevoir votre mot de passe.

Vous avez oublié ou perdu votre identifiant ?

*Pour récupérer votre identifiant, cliquez sur «Créer mon espace » en haut à droite de la page d'accueil, sélectionnez le profil « établissement scolaire » puis indiquez le numéro de contrat et le code postal de votre communauté. **Si le compte a déjà été créé, vous obtenez l'adresse mail servant d'identifiant.** A défaut effectuez la procédure « première connexion ».*